

**WORLD MOUNTAIN AND TRAIL RUNNING CHAMPIONSHIPS
CANFRANC-PIRINEOS (ESPAGNE) – 25 AU 28 SEPTEMBRE 2025**
1. Uphill mountain running
Senior :

Le premier homme et la première femme belge à la montée du Grand Ballon à Willer-sur-Thur (FRA), le 4 mai 2025, seront sélectionnés, à condition qu'ils soient classés dans le top 30 du classement général par sexe

U20 :

Le premier homme U20 et la première femme U20 belge à la montée du Grand Ballon à Willer-sur-Thur (FRA), le 4 mai 2025, seront sélectionnés, à condition qu'ils soient classés dans le top 30 du classement général U20 par sexe

2. Classic up and down mountain running
Senior :

Le premier homme et la première femme belge aux Championnats de Belgique de course en montagne Up & Down, qui se dérouleront à Malmédy, le 5 avril 2025, seront sélectionnés, à condition d'être classés dans les 6 premiers de l'épreuve dans le classement général par sexe.

U20 :

Le premier homme et la première femme belge aux Championnats de Belgique de course en montagne Up & Down, qui se dérouleront à Malmédy, le 5 avril 2025, seront sélectionnés, à condition d'être classés dans les 6 premiers U20 de l'épreuves dans le classement général par sexe et à condition de réaliser un chrono inférieur, égal ou supérieur de maximum 5 secondes par rapport au temps de passage du coureur Senior (pour les hommes), de la coureuse Senior (pour les dames), franchissant la ligne en tête à la fin du deuxième tour.

3. Short trail

Le premier homme et la première femme belge, âgés de minimum 20 ans au 31 décembre 2025, aux Championnats de Belgique de trail (l'assaut du Maquisard), qui se dérouleront à Theux, le 28/06/2025, seront sélectionnés, à condition d'être classés dans les 3 premiers de l'épreuve dans le classement général par sexe.

4. Long trail

Le premier homme et la première femme belge, âgés de minimum 20 ans au 31 décembre 2025, aux Championnats de Belgique d'Ultra-trail, qui se dérouleront à Ovifat, le 09/11/2024, seront sélectionnés, à condition d'être classés dans les 3 premiers de l'épreuve dans le classement général par sexe.

REMARQUES GENERALES

- Catégories d'âge : aucun athlète âgé de moins de 20 ans au 31 décembre 2025 ne peut participer aux courses de trail (short trail et long trail).
- Les athlètes sélectionnés ne pourront participer à aucune compétition se déroulant dans un délai trop proche de l'épreuve pour laquelle ils sont sélectionnés.
Limites extrêmes : 6 semaines pour un Trail long, 4 semaines pour un trail short et 2 semaines pour les courses en montagne (sauf spécification expresse ou dérogation écrite accordée à titre exceptionnel par le Directeur technique).
- Diplôme **I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes, en plus du critère de sélection, pour l'épreuve à laquelle ils seront inscrits.

CRITÈRES GÉNÉRAUX COMMUNS À TOUTES SÉLECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection sera proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics. Ce dernier doit être envoyé à info@belgian-athletics.be avant la fin de la période de qualification.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.